

Tendances de l'offre d'emploi enregistrée au niveau de l'agence nationale de l'emploi : Un reflet des orientations économiques de l'Algérie période 2011-2017

Trends in the job offer registered at the level of the National Employment Agency: a reflection of Algeria's economic orientations period 2011-2017

LAIB Fatma Zohra

Université Blida 2, (Algérie)

laibzahra@hotmail.com

Date d'envoi : 26/05/2019

Date d'acceptation : 18/10/2019

Résumé :

Les grands projets d'infrastructures de base, structurants, mis en œuvre depuis quelques années ont induit des créations importantes d'emploi. La commande et les investissements publics ont, à la fois, contribué, d'une manière substantielle, à la relance de l'emploi et mis les jalons et le climat nettement amélioré, en vue de relancer l'investissement économique, essentiellement privé. Cet essor doit, à terme, conduire à l'émergence d'un secteur industriel moderne.

Mots clés : Agence Nationale de l'Emploi, offres d'emploi, orientations économiques

JEL Classification : E24; E20

Abstract

The major basic infrastructure projects, which have been implemented in recent years, have led to significant job creation. Public control and investment have both contributed substantially to the recovery of employment and set the stage and climate for a significant improvement in order to boost economic investment, which is mainly private. This expansion should, in the long term, lead to the emergence of a modern industrial sector.

Key words: National Employment Agency, job offers, economic guidelines .

JEL Classification : E24; E20

INTRODUCTION

Durant les vingt dernières années, l'Algérie a engagé des programmes de développement importants dans tous les domaines, en vue de consolider et de renforcer ses infrastructures de bases. Les projets structurants y ayant découlé, ont permis d'apporter des améliorations et des progrès à tous les niveaux. Les conditions d'investissement et de création d'activités de production de biens et de services sont nettement plus favorables et encourageantes.

Les indicateurs de développement humain ont également connu des bonds substantiels. L'économie nationale, tractée pendant 20 ans par la commande publique, exécutée par les entreprises économiques, dont 77 % sont privées, est en phase de transition vers une économie animée par des centaines de milliers d'entreprises de production, notamment dans les secteurs de l'industrie et des services. Au moment où le BTPH recule, le tourisme et l'agriculture émergent.

Ces acquis socioéconomiques sont confortés par des mesures palpables, de nature à améliorer les conditions de vie des citoyens, en mettant en œuvre des politiques adaptées et cohérentes, conformes aux ODD (objectifs de développement durable des Nations Unies).

En dépit de la chute des revenus, résultant de la baisse sensible du prix du pétrole, principale source de financement, l'Algérie a su conserver un taux de croissance autour de 3,4 % en 2016. La banque mondiale prévoit pour 2018 un taux de 3.8 % de croissance du PIB.

L'ANEM, acteur économique et social de promotion de l'emploi, s'est engagée auprès de ses usagers (demandeurs d'emploi, employeurs et partenaires), à faciliter les procédures administratives, à fournir un service accessible à tous et à être équitable et transparente dans les prestations fournies. Dans cette optique, elle consacre une attention particulière à son public, notamment les demandeurs sans qualifications et s'investit pour faciliter leur insertion dans le marché du travail et à offrir aux entreprises des profils adaptés à leurs besoins en main d'œuvre.

Les bilans de l'ANEM représentent un reflet des orientations économiques du pays dans ce contexte notre problématique se base sur

Dans quelle mesure l'offre d'emplois reflète les orientations économiques du pays selon les chiffres de l'agence nationale de l'emploi périodes 2011-2016

Pour y répondre ce papier est organisé comme suit :

1. orientations de l'économie algérienne période 2011-2017
2. Présentation et structure de l'agence nationale de l'Emploi
3. Rôle de l'agence nationale de l'emploi
4. Evolution de l'offre d'emploi par secteur d'activité 2011-2017

1. Choix économiques algériens période 2011-2017

Cette période est caractérisée par le lancement du plan complémentaire de soutien à la croissance : 2010-2014 (PCSC) (A Lamiri, 2013) , un fonds de 286 milliards de dollars sont affectés à ce programme, dont 130 milliards de dollars devraient servir à terminer les projets déjà engagés (R.Kara, 2018)

Ces programmes avaient pour objectif de *«développer et moderniser les infrastructures socioéconomiques, en espérant que le secteur productif saisira l'opportunité de cette mise à niveau pour se développer (R.Kara, 2018).»* notamment (F.Talahit, 2010).

- Parachèvements des projets déjà entamés à titre de programmes précédents, notamment dans les secteurs des rails, des routes et des eaux (9.700 milliards de DA, 130 Milliards de dollars).
- Engagement pour des projets nouveaux dans l'infrastructure (11.534 milliards de DA, 156 Milliards de dollars).
- 40% de ses ressources, réserve le programme pour le développement des ressources humaines, particulièrement pour :
 - ✓ Créer près de 5000 établissements de l'éducation nationale, 600.000 places pédagogiques et 400.000 places d'hébergement pour les étudiants et 300 établissements de formation et enseignement professionnel.

- ✓ Créer plus de 1500 infrastructures de santé dont 172 hôpitaux, 45 complexes spécialisés de santé et 377 polycliniques, ce à quoi s'ajoutent 70 établissements spécialisés pour les handicapés.
- ✓ Constituer deux millions de logements, dont 1.2 millions livrés durant le quinquennat.
- ✓ Raccorder plus d'un million de foyers au gaz naturel et alimentation de plus de 220.000 foyers ruraux en électricité
- ✓ Améliorer l'alimentation en eau potable, avec la réalisation de 35 barrages et 25 systèmes de transfert.
- ✓ Réaliser plus de 5000 infrastructures pour les sports et jeunes, avec notamment, 80 stades, 160 salles polyvalentes, 400 piscines et 200 auberges pour jeunes.
- 40% également des ressources du programme sont dédiés aux poursuites des projets de développement du secteur public, afin de réaliser les objectifs suivants :
 - ✓ Poursuivre l'extension et la modernisation du réseau routier, et augmenter la capacité portuaire (3.100 milliards de DA).
 - ✓ Moderniser les chemins de fer et améliorer le transport urbain (2.800 milliards de DA) avec notamment la réalisation des projets de tramway à travers 14 villes, et moderniser les infrastructures aéroportuaires.
 - ✓ Aménager les territoires et environnements (500 milliards de DA).
 - ✓ Améliorer les prestations des administrations et les collectivités locales, secteur de la justice et fiscal (1800 milliards de DA).
- Le programme réserve également 1.500 milliards de DA, pour développer et moderniser l'économie algérienne, avec notamment (Y. Achour Tani, 2014):
 - ✓ Moderniser et soutenir les activités agricoles et rurales, près de 1000 milliards de DA.
 - ✓ Créer et promouvoir les petites et moyennes entreprises, à travers la réalisation des zones industrielles.
 - ✓ Soutenir la mise à niveau ainsi que la bonification des crédits, près de 300 milliards de DA.

- Le développement industriel réservera plus de 2000 milliards de DA de crédits bonifiés par l'Etat pour la réalisation des centrales électriques, le développement des industries pétrochimiques et la modernisation des entreprises publiques.

Pour les années de 2015 à 2019 le programme quinquennal avait pour objectif (P.Maillet 2006):

- Atteindre 7% de croissance en moyenne durant la période 2015-2019.
- Réduire le chômage de 9.8% fin 2014 jusqu'à 8% à la fin du programme.
- Améliorer la vie des citoyens, notamment en ce qui concerne la qualité des services publics de proximité et les collectivités locales.
- Stimuler le développement socio-économique et maîtriser la maintenance de la gestion des projets réalisés à titre des programmes socio-économiques précédents.
- Moderniser le système de financement bancaire d'une façon à ce qu'il devient capable de drainer des ressources sur les marchés et les mobiliser au service de l'économie nationale.
- Améliorer le climat d'affaires notamment dans le secteur financier et le secteur fiscal, afin d'attirer les investissements directs étrangers.
- Mise en œuvre d'un programme visant le développement du Sud algérien.

Il est indispensable de noter que l'incidence de la chute du prix de pétrole en 2014 a affecté la continuité de ses programmes ceci se reflète par les mesures restrictives de la loi de finances de 2016.

2. Présentation de l'agence nationale de l'emploi

2.1. Structure de l'agence

L'agence est administrée par un conseil d'administration et dirigée par un directeur générale

Pour l'accomplissement de ses missions, l'agence dispose de:

- 07 Directions centrales.
- 11 Directions Régionales de l'Emploi dont les compétences territoriales s'étendent à plusieurs wilayas (DREM),

- 48 Agences de Wilaya de l'Emploi dans les compétences territoriales sont étendues aux limites de de wilaya (AWEM).

-275 Agences Locales de l'Emploi dans les compétences territoriales s'étendent à plusieurs communes(ALEM).

2.2. Historique de l'agence

Il est utile de préciser que jusqu'à 1994, l'ANEM constituait la seule structure du service de l'emploi, dont la création remonte à novembre 1962 (**décret n° 62/99 du 29 novembre 1962**). En effet, l'ANEM a succédé à l'office national de la main d'œuvre (ONAMO), dont l'organisation et le fonctionnement ont fait l'objet de plusieurs textes à caractère législatifs et réglementaires pris en fonction des objectifs fixés par les différentes politiques de l'emploi.

L'office national de la main d'œuvre est un établissement public à caractère administratif(EPA), qui avait pour objectifs la gestion des flux migratoires d'abord vers la France ensuite vers la République démocratique d'Allemagne (RDA).

A partir des années 70, l'ONAMO, malgré le monopole institué à son profit par le décret 63-153 du 25 Avril 1963, a vu son influence minimisée du fait de la politique d'industrialisation à travers les différents plans quadriennaux, venus proposer de nombreuses opportunités d'emploi.

L'ONAMO était géré par un Directeur Général nommé par le Ministère du travail et des affaires sociales, assisté d'un secrétaire général et de directeurs de départements nommés par arrêté ministériel fixant l'organisation de l'ONAMO.

Le personnel de l'ONAMO se composait de :

- Personnel permanent fixé par décret.
- Agents des services du travail, de l'emploi et de la main d'œuvre.
- Agents contractuels.

En 2004 et selon de la loi 04-19 du 25 décembre 2004 une nouvelle politique réorganise les services de l'emploi notamment l'ANEM qui passe de statut EPA vers EPGS. Elle est désormais un établissement public à gestion spécifique, régi par les dispositions du décret n° 06-77 du 18 février

2006, en application des dispositions de l'article 7 de cette même loi du 25 décembre 2004 ce qui a permis à l'ANEM d'augmenter son taux d'encadrement et d'attirer de nouvelles compétences grâce à sa nouvelle politique salariale, Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et Placée sous la tutelle du Ministère chargé du travail.

2.3. Rôle de l'Agence Nationale de l'Emplois

***L'agence a pour missions :**

1-d'organiser et d'assurer la connaissance de la situation et de l'évolution du marché national de l'emploi et de la main-d'œuvre. à ce titre, elle est notamment chargée :

- De mettre en place un système d'information permettant de renseigner de manière précise, régulière et fiable sur fluctuations du marché de l'emploi et de main-d'œuvre.
- De procéder à toutes analyse et expertise en matière d'emploi et de main - d'œuvre.
- D'entreprendre toutes études et enquêtes liées à l'accomplissement de sa mission.
- Développer et de normaliser les instruments et outils permettant le développement de la fonction observation du marché de l'emploi.

2-De recueillir et de mettre en relation l'offre et la demande de travail, et a ce titre, elle est chargée :

- D'assurer l'accueil, l'information, l'orientation et le placement des demandeurs d'emploi
- De procéder à la prospection et à la collecte des offres d'emploi auprès des organismes employeurs
- D'organiser la compensation des offres et des demandes d'emploi au niveau national, régional et local
- De favoriser la mobilité géographique et personnelle des demandeurs d'emploi en organisant, et gérant, conformément à la réglementation en vigueur, les aides spécifiques destinées à la régulation des mouvements de main-d'œuvre et en participant, avec es institutions ,entreprises et organismes concernés , à la mise en œuvre d'actions de reconversion professionnelle ou de formation

complémentaire destinées à adapter les qualifications des demandeurs d'emploi aux exigences des offres disponibles.

- De participer à l'organisation et à la mise en œuvre des programmes spécifiques d'emploi décidés par l'état, les collectivités locales et toute autre institution concernée. Elle est tenue informée de la gestion et de la réalisation des programmes suscités.
- De prospecter toutes les opportunités permettant le placement à l'étranger des travailleurs nationaux.
- Développer et de normaliser les méthodes de gestion du marché de l'emploi et les outils d'intervention sur l'offre et la demande d'emploi.
- S'assurer des actions de formation en matière de conseil à l'emploi et de gestion du marché du travail,
- D'établir la convention avec les organismes privés agréés et les communes chargées des activités de placement.

3-De suivre, dans le cadre de la législation et de la réglementation relatives à l'emploi des étrangers, l'évolution de la main-d'œuvre étrangère en Algérie, et d'organiser et de gérer le fichier national des travailleurs étrangers.

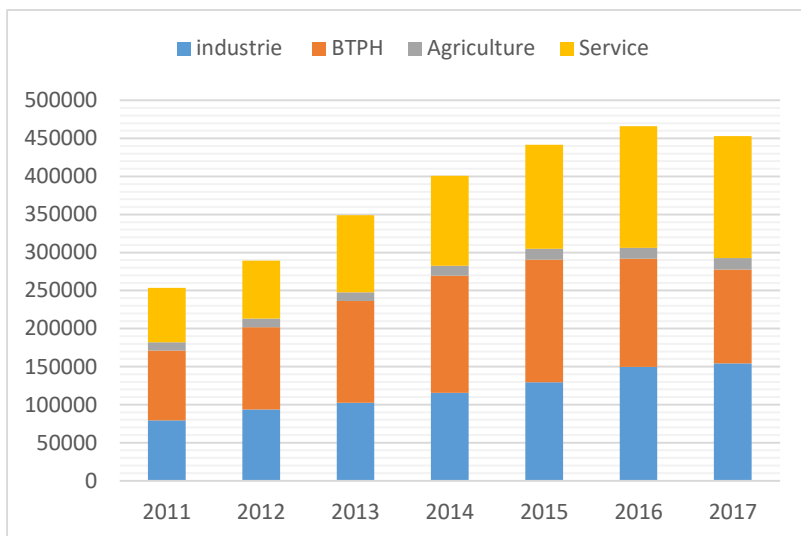
4-D'assurer, pour ce qui la concerne, l'application des mesures découlant des conventions et accords internationaux en matière d'emploi,

5-D'assurer, en ce qui la concerne, l'application des mesures de contrôle qui découlent des dispositions de la loi N° 04-19 du 13 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 25 Décembre 2004 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi.

En plus de sa mission de d'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi l'ANEM gère depuis 2008 un dispositif d'aide à l'insertion des diplômés qui vise à aider les nouveaux diplômés et les primo demandeurs à décrocher un premier emploi dans un but de leur permettre d'acquérir une expérience nécessaire pour être recrutés avec des contrats de travail déterminés et indéterminés

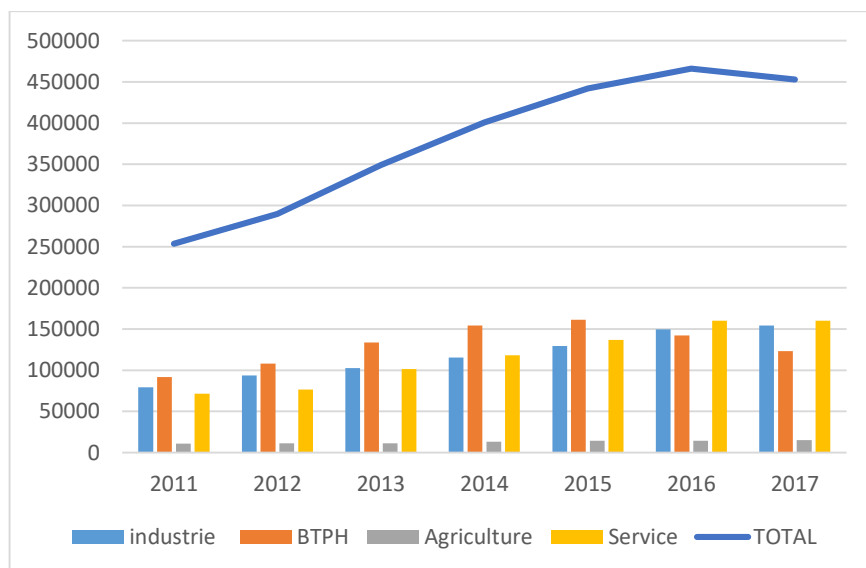
3. Tendances de l'offre d'emplois périodes 2011-2017

3.1. Création d'emploi par secteur d'activité 2011-2017

Graphique N01 : pourcentages des offres d'emplois par secteur d'activité

Source : Etablis par le chercheur

Nous pouvons constater que le plus grand créateur d'emploi est le secteur BTPH durant la période 2011-2017 avec 36% des offres d'emploi en 2011 et 27% des offres en 2017.

Graphique N02 : représentation des nombre d'offre par secteur d'activité

Source : Etablis par le chercheur.

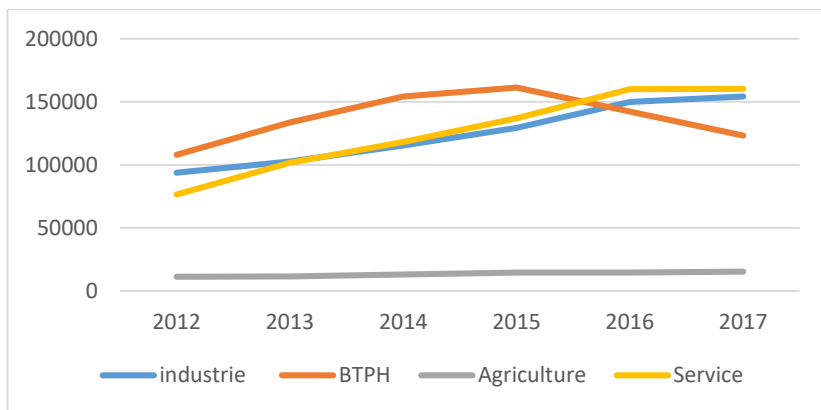
En 2011 Avec 40% d'offre d'emploi enregistrée, le secteur du BTPH demeure le plus grand pourvoyeur d'emploi, suivi de l'industrie avec 35% et les services, avec 28%.

De même En 2012 le BTP est le plus grand pourvoyeur d'Emploi. Au cours de l'année 2013, le réseau des agences de l'emploi de l'ANEM a enregistré 349.179 offres d'emploi émanant des organismes employeurs de différents secteurs d'activités économiques. Ce nombre est en progression de 21% par rapport à celui enregistré à la même période de l'exercice précédent.

En 2014 ,2015 et 2016 En sus du secteur du bâtiment (BTPH), qui domine, les offres émanant du secteur de l'Agriculture restent faibles (3%).

La part des offres d'emploi émanant du secteur des services durant l'année 2017 représente 35% de l'offre globale suivi par les secteurs de l'industrie et le BTPH avec des parts de 34% et 27% respectivement, cependant les offres émanant du secteur de l'Agriculture restent faibles (3%).

Graphique N02 évolution du nombre d'offres d'emplois par secteur d'activité



Source : élaboré par l'étudiant

Le graphique nous indique une croissance des offres d'emploi ceci est expliqué par l'évolution qu'a connu l'agence nationale de l'emploi suite à sa modernisation, les efforts pour la vulgarisation du rôle de l'agence

nationale de l'Emploi et la prise de conscience de ce rôle par les agents économiques

3.2. Contribution du secteur public et privé dans la création d'Emplois

Tableau N01 : nombre des offres d'emplois par nature de l'entreprise

année	publique	taux	privé	taux
2011	76 279	30%	177 326	70%
2012	83 511	29%	206 023	71%
2013	99 449	28%	249 730	72%
2014	107 549	27%	55 433	14%
2015	110 189	25%	331 623	75%
2016	106 413	23%	359 488	77%
2017	104 154	23%	357 747	79%

Source : site internet de l'anem

La plus grande partie des offres provient du secteur privé avec un taux de 70 % en 2011 et 79% en 2017.

4. CONCLUSION

La période 2010-2017 a connu des dépenses budgétaires massives de part du trésor publique dans le cadre d'exécuter les programme de développement quinquennaux, visant principalement l'amélioration des performances économiques et sociaux de l'Algérie.

En effet la tendance des offres d'emploi (BTP comme le plus grand pourvoyeur d'Emploi) est dû au modèle économique qu'à adopter l'Algérie et qui a permis la réalisation d'un large réseau d'infrastructures économique et social que ce soit en terme d'accès au logement ou à l'eau, l'introduction massive de gaz et d'électricité dans les foyer, d'infrastructures de transport, ou d'accès aux soins et à l'éducation

Dans le future les choix économiques du pays se reflétera sur les chiffres de l'emploi il faudra viser l'encouragement du secteur agricole par les différentes incitations.

5. BIBLIOGRAPHIE :

1. Achour Tani Yamna « L'analyse de la croissance économique en Algérie » Mémoire de Magistère, Université Aboubaker Belkaid, 2014, p76.
2. Fatiha Talahit « Réformes et transformations économiques en Algérie », Thèse de Doctorat, Université Paris nord (Paris 13), 2010, pp 13-15.
3. LAMIRI, A . La décennie de la dernière chance: émergence ou déchéance de l'économie algérienne. CHIHAB EDITION, Alger, 2013,p78.
4. Pierre Maillet «La croissance économique » Presse universitaire de France, 2006 ; p113.

www.joradp.fr , Décret N°06-77 du 18-02-2006.